



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'ANNEE 2024

Annexe : Avis CCSPL du 07/10/2025

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 113

- **Titulaires :** 104

- **Suppléants :** 9

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 84

Votants : 120

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis
ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond
BARDY André
BARREIROS Nathalie
BERNARD Jean-Paul
BONNET Stéphane
BOUILLAND Frédéric
BOURBON René
BOUYGES Jacqueline
BRECHET Alain
BRETTE Laurent
BRUN Bernard
BRUN Claudine
CHALLIER René
CHASSANG Jean-Pierre
CHATRAS Dominique
CLERMONT Christian
CORRE Jean-Marie

COSTON David
COUDERT Bernard
CRÉGUT François
DE FREITAS Pascal
DENIZOT Jean-Pierre
DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude
DURAND Raymond
ESPEIL Michel
FARGEIX Jeannine
FARY Jean-François
FOUCAULT Marie-Françoise
FRAISSE Pierre Luc
GANNE Claudine
GOMEZ Jean-Marc
GOURBEYRE Bernard
GUITTARD Dominique
JAUBERT Serge
LE MARREC Laurys

MARCHAT Sébastien
NICOLLET Michel
OLLE Alain
PAPON Franck
PELISSIER Didier
PONTRUCHER Bruno
RAVEL Pierre
RIGAL Jean-Pierre
ROUX Frédéric
SADOURNY Jacqueline
SARRE Jocelyne
SARRON Patricia
SATURNIN Michèle
SAUVADET Marie-Hélène
SAUVANT Jean-Pierre
SERVAYRE Hélène
VEGA Richard
VIAL Christophe
VIALLEFONT Michel
VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOUX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BAYARD Eric, BRUNEL Séverine, CHAUNIER Sébastien, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIault Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy, MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com



LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Conformément à la réglementation, le Syndicat réalise la saisie des données techniques et financières sur les performances des services de l'eau potable, sur le portail ministériel de l'Observatoire de l'Eau. Ces données sont rassemblées dans les RPQS, consultables au siège du syndicat. Ces éléments sont issus pour la majeure partie des données du rapport annuel du délégataire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés aux membres du comité syndical et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et la délibération afférente seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique, dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces rapports ont été présentés le 7 octobre 2025 à la Commission des Services Publics Locaux qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter le RPQS Eau et le RPQS assainissement non collectif du SME pour l'année 2024.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adopter les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement non collectif de l'année 2024 ;
- De décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- De décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Votants :

- Pour : 120
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER





**Commission Consultative des Services Publics Locaux
Réunion du 7 octobre 2025 – procès-verbal**

**Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise
(SME)**

La séance est ouverte à **8 heures trente minutes** par **Monsieur Raymond ASTIER, Président du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise, président(e) de la CC SPL.**

Membres présents

Pour le SME :

- Monsieur François CREGUT, représentant du Président à la CC SPL
- Monsieur Bernard BRUN, titulaire
- Monsieur Bruno PONTRUCHER, titulaire
- Monsieur Dominique BOILOT, titulaire
- Monsieur Pierre-Luc FRAISSE, titulaire
- Madame Nathalie BARREIROS, suppléante de Mme Bernadette TROQUET

Pour la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) : Monsieur Vincent PETIGNY, Conseiller aux Décideurs Locaux, SGC Issoire

Pour la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) :

- Monsieur Christian COUVERT, Inspecteur de la DGCCRF

Membres excusés / absents

Pour le SME : Madame Bernadette TROQUET, titulaire excusée

Représentant de l'association « UFC QUE CHOISIR »

Ordre du jour

L'ordre du jour porte sur **l'examen des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable et assainissement non collectif pour l'exercice 2024**, conformément aux articles **L.2224-5** et **L.1413-1** du Code général des collectivités territoriales.



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Présentation des rapports

Le rapport a été présenté par **Monsieur Cédric GAUTHIER**, agent du SME chargé de l'élaboration des RPQS, qui a exposé :

- Les principales données techniques et financières,
- Les indicateurs de performance issus de SISPEA,
- L'évolution du prix et de la qualité du service.

Échanges et débats

Les membres de la commission ont échangé sur :

- La baisse des volumes facturés au regard du prix de l'eau
- Le prix de l'eau
- L'intégration récente des nouvelles communes au périmètre du SME
- L'importance des redevances de l'Agence de l'eau sur la facture de l'utilisateur
- Tarif des contrôles ANC
- Gestion de la compétence ANC déficitaire pour le délégataire selon les RAD produits et difficultés des rendez-vous non honorés

Les représentants des usagers ont formulé les observations suivantes :

NEANT

Avis de la commission

Après débat, la commission :

- ***Donne un avis favorable aux rapports présentés.***

Clôture de séance

La séance est levée à neuf heures et quinze minutes.






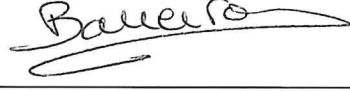

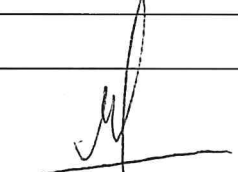
Le présent procès-verbal sera transmis à l'assemblée délibérante et annexé à la délibération relative aux RPQS.



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Signatures

Président de la CCSPL	
Le Président du SME, Monsieur Raymond ASTIER	
Monsieur François CRÉGUT, représentant du Président	
Membres titulaires ou suppléants de la CCSPL	
Monsieur Bernard BRUN, titulaire	
Monsieur Bruno PONTRUCHER, titulaire	
Monsieur Dominique BOILOT, titulaire	
Monsieur Pierre-Luc FRAISSE, titulaire	
Madame Nathalie BARREIROS, suppléante de Madame Bernadette TROQUET	
Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF)	
Monsieur Christian COUVERT, Inspecteur DGCCRF	
Association « UFC QUE CHOISIR »	
Comptable du SME	
Monsieur Vincent PETIGNY, Conseiller aux Décideurs Locaux, SGC Issoire	

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-063-200074029-20251009-2025_025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE DÉPLOIEMENT, GESTION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE RELEVÉ À DISTANCE AVEC LE RENOUELEMENT / ÉQUIPEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Annexe : Avenant n°2

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 113

- **Titulaires :** 104

- **Suppléants :** 9

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 84

Votants : 120

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COSTON David	MARCHAT Sébastien
ARCHIMBAUD Guy	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ASTIER Raymond	CRÉGUT François	OLLE Alain
BARDY André	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARREIROS Nathalie	DENIZOT Jean-Pierre	PELISSIER Didier
BERNARD Jean-Paul	DESIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BONNET Stéphane	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BOUILLAND Frédéric	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOURBON René	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOUYGES Jacqueline	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRUN Bernard	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Hélène
CHATRAS Dominique	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CLERMONT Christian	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
		VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BAYARD Eric, BRUNEL Séverine, CHAUNIER Sébastien, DEFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 026/2025 Intérêt Commun

MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le déploiement du dispositif de télérelève des compteurs sur les 110 communes du territoire est en cours via l'exécution du marché « Déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable », signé le 8 novembre 2024.

Un index de révision des prix ayant été supprimé et remplacé par l'INSEE, il convient d'inclure cette modification au contrat.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajouter quatre prix au Bordereau des Prix Unitaires dans la mesure où ils n'ont pu être anticipés au moment de la procédure de passation, ces équipements étant rares et spécifiques au territoire du SME.

Bien que cet avenant n'ait pas pour objet de modifier significativement l'économie de ce contrat, ces différents éléments conduisent à des évolutions contractuelles qu'il est nécessaire d'acter.

ENTENDU le rapport de présentation ;

CADRE REGLEMENTAIRE

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 7 mars 2024 pour le marché de « Déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement : équipement des compteurs d'eau potable » ;

Vu la délibération n°016-2024 du 27 juin 2024 autorisant Monsieur le Président à signer ledit marché avec l'entreprise SUEZ SMART DIGITAL SOLUTIONS ;

Vu le projet d'avenant n°2 au marché susvisé ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché de « Déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement : équipement des compteurs d'eau potable » conclu avec SUEZ DIGITAL SOLUTIONS ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces qui en résultent.

Votants :

- Pour : 120
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

10_DE-063-200074029-20251009-2025_026-CC

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES
COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE**

**AVENANT N°2
AU MARCHE PUBLIC
DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**DEPLOIEMENT, GESTION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE
RELEVE A DISTANCE AVEC LE RENOUVELLEMENT/EQUIPEMENTS
DES COMPTEURS D'EAU POTABLE**

**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE
AVENANT N°2 AU CONTRAT DE AU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
DEPLOIEMENT, GESTION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVE A DISTANCE AVEC LE RENOUVELLEMENT/EQUIPEMENTS DES COMPTEURS D'EAU POTABLE**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE, représenté par Monsieur Raymond ASTIER, en sa qualité de Président, autorisé aux fins des présentes par la délibération n° xxx en date du xx/xx/xxxx,

Dénommée ci-après la « *Collectivité* »,

D'une part,

ET

Premier contractant (mandataire du groupement)

La société SUEZ EAU FRANCE, société anonyme par actions simplifiée au capital de 422 224 040 euros, dont le siège social est situé ALTIPLANO 4 Place de la Pyramide 92 800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 034 607, représentée par Denis TESSIER, en sa qualité de Directeur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dûment habilité,

ET

Deuxième contractant

A compter du 09 janvier 2025, Lyonnaise des Eaux France a changé de dénomination et s'appelle désormais SUEZ DIGITAL SOLUTIONS.

La société SUEZ DIGITAL SOLUTIONS, société anonyme par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 38 Rue du Président Wilson 78 230 LE PECQ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 509 561 395, représentée par Marc SIMON, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité,

Dénommée ci-après le « *les Contractants* »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

PREAMBULE :

Par un marché public de fournitures courantes et de services reçu en préfecture du Puy-de-Dôme le 07 novembre 2024, le SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE a confié à la société Suez Eau France le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement / équipements des compteurs d'eau potable.

Le 1^{er} janvier 2025, l'avenant n°1 a été signé. L'objet de cet avenant était :

- De préciser les dates des différentes phases du marché compte tenu de sa date de notification ;
- De renoncer à l'avance.

Le contexte de signature du présent avenant, avenant n°2, est le suivant :

La Collectivité et les Contractants se sont entendus pour :

- Fixer les indices de bases X_0 à utiliser suite de l'arrêt de certaines séries dans les formules d'actualisation des prix suivantes :
 - Les prix du marché hors redevance sont révisés, par application de la formule de révision :
$$P=P_0(0.15+0.85 \times (0.60 \times ES/ES_0 + 0.25 \times PEC/PEC_0 + 0.15 \times PEM/PEM_0))$$
 - Le prix de la redevance est révisé, par application de la formule de révision suivante :
$$P=P_0(0.15+0.85 \times (0.60 \times ES/ES_0 + 0.40 \times PEC/PEC_0))$$
 - Les prix sont révisés annuellement aux valeurs connues à la date anniversaire de la notification du présent marché
- Ajouter de nouvelles lignes au Bordereau des Prix Unitaires.

En conséquence, il a été décidé ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de :

- Fixer les indices de bases X_0 à utiliser suite de l'arrêt de certaines séries dans les formules d'actualisation des prix suivantes :
 - Les prix du marché hors redevance sont révisés, par application de la formule de révision :
$$P=P_0(0.15+0.85 \times (0.60 \times ES/ES_0 + 0.25 \times PEC/PEC_0 + 0.15 \times PEM/PEM_0))$$
 - Le prix de la redevance est révisé, par application de la formule de révision suivante :
$$P=P_0(0.15+0.85 \times (0.60 \times ES/ES_0 + 0.40 \times PEC/PEC_0))$$
 - Les prix sont révisés annuellement aux valeurs connues à la date anniversaire de la notification du présent marché
- Ajouter 4 articles au Bordereau des Prix Unitaires.

Article 2 - CHOIX DES INDICES DE REVISIONS

L'article 7.2.3. « Choix des indices de révision » du Cahier des Clauses Administratives du contrat de base est supprimé et est remplacé par :

« Les indices de révisions sont publiés par l'Institut National de la statistique et des Etudes Economiques.

Les indices choisis dans les formules de révisions de prix du marché sont les suivants :

Identifiant INSEE	Désignation INSEE	Valeurs <u>définitives</u> <u>connues</u> au 08.03.24	Abréviation utilisée
010764340_2021	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français Produits métallurgiques et métalliques sauf machines et équipements	113,4 au 29.02.24	PEM ₀
010764220_2021	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français Équipements de communication	111,2 au 29.02.24	PEC ₀
010546088_2015*	Indices des prix de production des services français aux entreprises françaises Ensemble des services hors transports de passagers, hôtellerie, restauration, communications et immobilier	112,4 au 29.02.24	ES ₀

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010546088#Tableau>

A partir de la diffusion de mai 2024 (le 31/05), la série 010546088, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010766501, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,067.

Article 3 - BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

La Collectivité et les Contractants se sont entendus pour ajouter de lignes de prix au bordereau :

Position	Désignation des travaux	Unité	Prix HT
19.30	Fourniture Guillotine pour regard AQUAX	L'unité	7,09 €
19.31	Fourniture Robinet avant compteur pour regard AQUAX	L'unité	24 €
19.32	Fourniture Clapet anti-retour pour regard AQUAX	L'unité	21 €
13.7	Envoi de 100 courriers aux usagers – coût global pour les 100 courriers avec le coût de l'affranchissement	L'unité	139,18 €

Article 4 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet au 1^{er} juillet 2025, après accomplissement des mesures conférant au présent avenant son caractère exécutoire.

Article 5 - PRIMAUTE ET AUTRES STIPULATIONS

L'ensemble des stipulations du contrat initial et de l'avenant n° 1 qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Cependant, dans le cas où des articles deviendraient contradictoires, les stipulations du présent avenant prévaudront sur les stipulations antérieures.

Fait en quatre exemplaires,

A

Le

Pour le SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA REGION D'ISSOIRE
ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMontoISE

Le Président

Monsieur Raymond ASTIER

Pour SUEZ EAU France SAS

Le Directeur de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Denis TESSIER

Pour la société SUEZ DIGITAL SOLUTIONS

Le Directeur Général
Monsieur Marc SIMON

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMontoISE
AVENANT N°2 AU CONTRAT DE AU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
DEPLOIEMENT, GESTION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVÉ A DISTANCE AVEC LE RENOUELEMENT/EQUIPEMENTS DE

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DC-063-200074029-20251009-2025_026-CC

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DC-063-200074029-20251009-2025_026-CC

**Délibération n° 027/2025**
Intérêt Commun

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : FOND SOLIDARITE LOGEMENT 2025 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME**Annexe : Néant****Date de convocation** : 24/09/2025**Date d'affichage du compte-rendu** : 14/10/2025**Secrétaire de séance** : Bernard BRUN**Rapporteur** : Raymond ASTIER**Nombre de Voix Délibératives :****En exercice** : 204**Présents** : 113- **Titulaires** : 104- **Suppléants** : 9**Absents ayant donné pouvoir** : 7**Absents** : 84**Votants** : 120**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis	COSTON David	MARCHAT Sébastien
ARCHIMBAUD Guy	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ASTIER Raymond	CRÉGUT François	OLLE Alain
BARDY André	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARREIROS Nathalie	DENIZOT Jean-Pierre	PELISSIER Didier
BERNARD Jean-Paul	DESIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BONNET Stéphane	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BOUILLAND Frédéric	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOURBON René	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOUYGES Jacqueline	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jaqueline
BRECHET Alain	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRUN Bernard	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michèle
BRUN Claudine	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Hélène
CHATRAS Dominique	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CLERMONT Christian	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
		VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOUX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BAYARD Eric, BRUNEL Séverine, CHAUNIER Sébastien, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIALT Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy, MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 027/2025 Intérêt Commun

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un dispositif d'aides destiné aux personnes connaissant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement décent et pour disposer des fournitures d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et d'assurance locative. Les aides FSL peuvent être accordées sous forme d'abandons de créances, de secours, d'avance remboursable et d'accompagnement social.

Ces aides sont à considérer comme une subvention au FSL puisqu'elles participent à l'exercice de la compétence du service public industriel et commercial et bénéficient également à l'utilisateur du service.

Trois communes (Aubière, Romagnat, le Cendre) du Syndicat relèvent de Clermont Auvergne Métropole (CAM). A ce titre, la CAM exerce la compétence sociale et a déployé depuis 2020 un FSL Métropolitain, auquel le SME adhère. En 2023, afin de respecter l'égalité de traitement des usagers de l'ensemble du SME, le SME a délibéré afin d'abonder le FSL Départemental. Ce fond est placé sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental.

Dans la demande formulée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le montant de la participation est laissé libre à l'appréciation du Syndicat. En 2024, il a été versé la somme de 2 280€. Il est proposé de maintenir ce versement à la même hauteur pour 2025.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De fixer la participation au FSL départemental à 2 280€ pour 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

Votants :

- Pour : 120
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E.legalite.com

93_DE-063-200074029-20251009-2025_027-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE DU RESERVOIR « OPME » – COMMUNE DE ROMAGNAT

Annexe : Néant

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 110

Présents : 62

- Titulaires : 57

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 4

Absents : 44

Votants : 66

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	CRÉGUT François	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DESIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BERNARD Jean-Paul	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Héléne
CHASSANG Jean-Pierre	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CHATRAS Dominique	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
COSTON David	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BRUNEL Séverine, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

CHAUVANET Christine, AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIALT Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy, MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROQUETTE Christophe, TEZENAS Olivier, TONDREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-égalité.com



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Délibération n° 028/2025 Intérêt Commun

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a engagé en 2016 un long travail de régularisation des emprises foncières des ouvrages syndicaux.

Le réservoir dit « OPME » sur la commune de ROMAGNAT est implanté sur la parcelle section H n°1148 (parcelle mère.H.1146) pour une surface de 500 m².

Après expertise foncière, la valeur vénale de la parcelle section H n°1148 est de 1400 € (mille quatre cent euros). L'offre de prix, a été acceptée le 25 août 2025 suite à la signature de la promesse de vente.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'acheter la parcelle ci-dessous énumérée (section H n°1148 de 500 m²) au prix de 1400 € au propriétaire (association Les Enfants des Cheminots) ;
- De nommer l'étude de Maître RIMOUX ROGUE à SAINT AMANT TALLENDE pour réaliser cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette vente.

Votants :

- Pour : 66
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-lespalite.com

99_DE-063-200074029-20251009-2025_0028-0



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA BACHE DE VENECHÉ – MESURE A TITRE GRACIEUX

Annexe : Néant

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 110

Présents : 62

- **Titulaires :** 57

- **Suppléants :** 5

Absents ayant donné pouvoir : 4

Absents : 44

Votants : 66

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	CRÉGUT François	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DESIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BERNARD Jean-Paul	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Héléne
CHASSANG Jean-Pierre	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CHATRAS Dominique	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
COSTON David	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOUX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BRUNEL Séverine, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

CHAUVANET Christine, AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIALU Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy, MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROQUETTE Christophe, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre, ZENENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-lequalite.com

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président rappelle que le syndicat a engagé en 2024 dans le cadre du plan de résilience, la réhabilitation des captages et de la bâche de Venèche sur la commune de LA CHAPELLE MARCOUSSE. À ce titre, la bâche d'eau potable, d'une contenance approximative de 4 m3, implantée sur la parcelle ZB 9 au lieu-dit Venèche, a été remplacée par une cuve neuve enterrée en PE d'une capacité de 10 m3 à proximité de l'existante et sur ladite parcelle.

Il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien, qui a été régulièrement déclassé du domaine public du SME par délibération n°023/2025, visée en sous-préfecture le 10 juillet 2025.

A titre gracieux, à l'occasion des travaux engagés pour la réhabilitation de ces captages, il est proposé au Conseil Syndical de mettre à disposition cette bâche désaffectée au propriétaire de la parcelle ZB 9 à Venèche.

Il est précisé que la mise à disposition de l'ouvrage se fera dans les conditions suivantes :

- Sa capacité de stockage n'est pas garantie et elle est estimée à 4m3 ;
- Au regard de sa vétusté, son étanchéité, la longévité et son bon fonctionnement ne sont pas garantis ;
- L'état de l'ouvrage n'étant pas apparent, la responsabilité du SME ne saurait être engagée en cas d'incident sur celui-ci.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

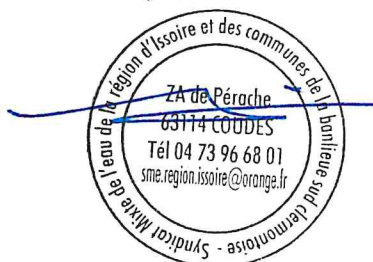
- De mettre à disposition, la bâche de 4m3 désaffectée et déclassée du domaine public, au profit du propriétaire de la parcelle ZB numéro 9 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

Votants :

- Pour : 66
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN SITE D'OBSERVATION METEOROLOGIQUE – RESERVOIR DE PLAUZAT

Annexe : Néant

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 110

Présents : 62

- **Titulaires** : 57

- **Suppléants** : 5

Absents ayant donné pouvoir : 4

Absents : 44

Votants : 66

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	CRÉGUT François	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	PELLISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DESIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BERNARD Jean-Paul	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CHATRAS Dominique	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
COSTON David	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BRUNEL Séverine, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

CHAUVANET Christine, AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE M

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 030/2025 Compétence Eau

MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Président informe l'assemblée qu'une demande a été présentée par Météo-France en vue de l'installation d'une station automatique d'observation météorologique sur une partie de la parcelle cadastrée section YL n°235 (10 m²), appartenant au domaine public du syndicat.

Un projet de convention de bail a été établi en ce sens, prévoyant en contrepartie de cette mise à disposition, un loyer annuel de 350€ HT. La convention serait conclue pour une durée de 3ans.

L'installation envisagée respectant les règles en vigueur et ne portant pas atteinte aux missions de service public de distribution d'eau potable, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer avec Météo – France la convention de mise à disposition d'une surface de 10m² de la parcelle cadastrée section YL n°235 située à en vue de l'installation d'un site d'observation météorologique automatique.
- D'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, y compris la signature de tout document relatif à l'installation et à l'entretien du site.

Votants :

- Pour : 66
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E.legalite.com



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE**Annexe : Néant**Date de convocation : 24/09/2025Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025Secrétaire de séance : Bernard BRUNRapporteur : Raymond ASTIER**Nombre de Voix Délibératives :**En exercice : 204Présents : 113- Titulaires : 104- Suppléants : 9Absents ayant donné pouvoir : 7Absents : 84Votants : 120**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis
ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond
BARDY André
BARREIROS Nathalie
BERNARD Jean-Paul
BONNET Stéphane
BOUILLAND Frédéric
BOURBON René
BOUYGES Jacqueline
BRECHET Alain
BRETTE Laurent
BRUN Bernard
BRUN Claudine
CHALLIER René
CHASSANG Jean-Pierre
CHATRAS Dominique
CLERMONT Christian
CORRE Jean-Marie

COSTON David
COUDERT Bernard
CRÉGUT François
DE FREITAS Pascal
DENIZOT Jean-Pierre
DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude
DURAND Raymond
ESPEIL Michel
FARGEIX Jeannine
FARY Jean-François
FOUCAULT Marie-Françoise
FRAISSE Pierre Luc
GANNE Claudine
GOMEZ Jean-Marc
GOURBEYRE Bernard
GUITTARD Dominique
JAUBERT Serge
LE MARREC Laurys

MARCHAT Sébastien
NICOLLET Michel
OLLE Alain
PAPON Franck
PELISSIER Didier
PONTRUCHER Bruno
RAVEL Pierre
RIGAL Jean-Pierre
ROUX Frédéric
SADOURNY Jacqueline
SARRE Jocelyne
SARRON Patricia
SATURNIN Michelle
SAUVADET Marie-Hélène
SAUVANT Jean-Pierre
SERVAYRE Héléne
VEGA Richard
VIAL Christophe
VIALLEFONT Michel
VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOUX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BAYARD Eric, BRUNEL Séverine, CHAUNIER Sébastien, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy, MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com



Délibération n° 031/2025
Intérêt Commun

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;
Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant la nécessité de promouvoir un agent de la collectivité au grade de **Technicien principal 2^e classe** en raison de l'avancement de grade d'un agent à compter du 10 octobre 2025 ;

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B, à temps complet à raison de 35heures hebdomadaires à compter du 10 octobre 2025.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De créer un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie B du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet à raison de 35heures hebdomadaires à compter du 10 octobre 2025 ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

Votants :

- *Pour* : 120
- *Contre* : 0
- *Abstentions* : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-200074029-20251009-2025_031-0E

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE - DELIBERATION N°022/2025 DU 3 JUILLET 2025 « ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE DU SURPRESSEUR DE VARENNES SUR LA COMMUNE DE CHANONAT »

Annexe : Néant

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 113

- **Titulaires :** 104

- **Suppléants :** 9

Absents ayant donné pouvoir : 7

Absents : 84

Votants : 120

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COSTON David	MARCHAT Sébastien
ARCHIMBAUD Guy	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ASTIER Raymond	CRÉGUT François	OLLE Alain
BARDY André	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARREIROS Nathalie	DENIZOT Jean-Pierre	PELLISSIER Didier
BERNARD Jean-Paul	DESIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BONNET Stéphane	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BOUILLAND Frédéric	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOURBON René	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOUYGES Jacqueline	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BRECHET Alain	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRETTE Laurent	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRUN Bernard	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michelle
BRUN Claudine	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Hélène
CHATRAS Dominique	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CLERMONT Christian	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
		VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOUX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BAYARD Eric, BRUNEL Séverine, CHAUNIER Sébastien, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIALUT Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 032/2025 Intérêt Commun

MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat CE, 28 novembre 1990, « Gérard », requête n° 75559 permettant l'adoption d'une délibération rectificative pour corriger une délibération sans qu'il soit nécessaire pour l'organe délibérant de procéder préalablement au retrait / abrogation de la délibération ;

Vu la délibération n° 022/2025 en date du 3 juillet 2025 décidant l'acquisition de l'emprise foncière du surpresseur de Varennes sur la commune de Chanonat et désignant la parcelle cadastrée section Z n°191,

Considérant qu'il ressort des vérifications effectuées par le notaire en charge de l'acte et des consultations cadastrales que la parcelle réellement concernée par l'opération est la parcelle cadastrée section Z n°192 ;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier la désignation afin de permettre la signature de l'acte authentique et de sécuriser juridiquement l'acquisition,

Considérant que les autres dispositions de la délibération (surface de la parcelle de 41m², prix d'acquisition et désignation du notaire) demeurent inchangées,

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De rectifier la délibération n°022/2025 du 3 juillet 2025 : il est précisé que la parcelle concernée par l'opération d'acquisition du réservoir communal est la **parcelle section Z n°192**.
- Les autres dispositions de la délibération n°022/2025 du 3 juillet 2025 demeurent inchangées et sont reconfirmées :
 - o D'acheter la parcelle ci-dessus énumérée au prix de 160 € au propriétaire ;
 - o De nommer l'étude de Maître MARION à ISSOIRE pour réaliser cette vente ;
 - o D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette vente.

Votants :

- Pour : 120
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-063-200074 029-2 02510 09-2025_032-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : APPROBATION RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET DU SCHEMA DIRECTEUR

Annexe : Néant

Date de convocation : 24/09/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 14/10/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 110

Présents : 62

- Titulaires : 57

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 4

Absents : 44

Votants : 66

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	CRÉGUT François	OLLE Alain
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	PAPON Franck
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PONTRUCHER Bruno
BERNARD Jean-Paul	DRUELLE Jean-Claude	RAVEL Pierre
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RIGAL Jean-Pierre
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	ROUX Frédéric
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	FARY Jean-François	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	FOUCAULT Marie-Françoise	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	FRAISSE Pierre Luc	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GANNE Claudine	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GOMEZ Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	GOURBEYRE Bernard	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	GUITTARD Dominique	VEGA Richard
CHATRAS Dominique	JAUBERT Serge	VIAL Christophe
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	VIALLEFONT Michel
COSTON David	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOIVIN Noël (DOUSSON Didier), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), LOUBINOX Isabelle (BARTHOMEUF Serge), MEALLET Roger-Jean (Martin Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BOILOT Dominique ayant donné pouvoir à ROUX Frédéric, BRUHAT Pascal ayant donné pouvoir à VEGA Michel, LAGEIX Victor ayant donné pouvoir à PAPON Franck, THALAUD François à ASTIER Raymond.

ABSENTS EXCUSÉS :

AMBLARD Philippe, AUDEBERT Daniel, BARP Frédéric, BRUNEL Séverine, DESFARGES Antoine, DOMAS Patrick, GAUMY Jean-Yves, GOYON Guy, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, JACOB Claude, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, LHERMET Florence, MAISONNEUVE Alain, MARTINANT Vincent, RESTOUEIX Daniel, SAUVADET Michel, TROQUET Bernadette, VERLHAC Jean-Pierre.

ABSENTS :

CHAUVANET Christine, AUDIGIER Delphine, BOUDET Philippe, CHAZALON Josiane, COMPTOUR Antoine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DUCREUX Bernard, ESPECHE Christophe, GAUDRIALUT Damien, GOUTTE Martine, HONORATO Rémy

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-lesalite.com

Délibération n° 033/2025

Compétence Eau

MARCHAT Patrick, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAGESSE Pierre, ROCHETTE Christophe, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu le projet de schéma directeur d'alimentation en eau potable présenté et élaboré par ALTEREO,

Considérant que ce schéma directeur constitue un document de planification visant à :

- Assurer la sécurisation de la ressource et des ouvrages,
- Planifier les investissements nécessaires à court, moyen et long termes,
- Garantir la qualité du service rendu aux usagers,
- Anticiper les besoins futurs de la population et des activités,

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SME, établi par ALTEREO,
- De retenir ce document de planification comme cadre de référence pour la programmation des investissements et actions en matière d'eau potable.

Votants :

- Pour : 66
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2025

Application agréée E-égalité.com

93_DE-063-200074029-20251009-2025_033-DE